



## **RESOLUTION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE DES MEDECINS PHARMACIENS DENTISTES BIOLOGISTES SALARIES DES ŒUVRES ET DES ETABLISSEMENTS DE LA SECURITE SOCIALE - Les Embiez 2007**

---

La section professionnelle des médecins, pharmaciens, biologistes et dentistes, s'alarme de la remise en cause fondamentale de l'accès aux soins et à la prévention annoncée par les mesures figurant dans le PLFSS 2008 et le rapport gouvernemental visant à instaurer une mesure dite de " bouclier sanitaire.

La section professionnelle alerte notamment sur l'instauration des franchises ; sur la remise en cause du droit au 100 %.

Ces projets, s'ils se concrétisaient, livreraient la prise en charge des maladies avérées et leur prévention aux assurances privées, ce qui interdirait l'accès aux soins au plus grand nombre et développerait la déréglementation, l'automédication et l'auto surveillance.

Ceci est contraire aux principes traditionnels de la médecine tels qu'ils nous ont été enseignés et tels que nous les mettons en œuvre au sein de la Sécurité Sociale.

### **DEONTOLOGIE ET INDEPENDANCE PROFESSIONNELLE**

C'est ainsi que la défense de la déontologie, et que la défense de l'indépendance professionnelle de nos exercices, préoccupation constante de notre section professionnelle revêt aujourd'hui et plus que jamais un caractère d'actualité brûlante. Nous sommes attentifs à tous les aspects pouvant remettre en cause cette indépendance professionnelle.

Nous voulons donc voir résolu le problème, toujours en suspens, des entretiens annuels d'évaluation des compétences par l'employeur.

Alors que la direction de l'UCANSS, reconnaissant par écrit le problème, s'était engagée à ouvrir une négociation elle n'a toujours pas honoré ses engagements, laissant ainsi le champ libre à la CNAM qui se permet de donner des consignes bafouant l'indépendance professionnelle et permettant à certains directeurs d'exercer des pressions de tous ordres sur des confrères.

De la même façon nous nous devons d'être très vigilants sur tous les projets dits institutionnels qui sous couvert de " procédures qualité " s'immiscent dans nos pratiques professionnelles aussi bien dans les orientations que dans la pratique quotidienne.

S'agissant de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) nous ne pouvons accepter que des organismes financés par l'employeur par (exemple le CETAF) soient accrédités comme évaluateurs et ainsi juge et partie.

## **REMUNERATION**

C'est une question cruciale car l'insuffisance des rémunérations (salaires, indemnisation des gardes et astreintes, non-reconnaissance des qualifications) rejette des établissements et œuvres de la Sécurité Sociale des médecins pourtant très motivés et met ainsi en péril l'existence de ces structures.

L'UCANSS refuse même d'appliquer une disposition de la classification attribuant des points spécifiques aux titulaires d'un diplôme universitaire et mieux, d'une spécialité.

## **MISE EN DANGER DE NOS STRUCTURES**

L'existence de nos structures (Etablissements, CES cliniques dentaires et laboratoires intégrés) et donc de nos emplois est étroitement liée à la pérennité de nos missions et au financement de celles-ci. La section Professionnelle réitère son attachement à l'existence du droit à la santé au bilan de santé.

Nous constatons que s'exerce une pression financière constante et accrue sur nos structures par diminution des budgets et par l'intégration dans ceux-ci de tâches étrangères à nos missions initiales.

Citons par exemple, sans être exhaustifs :

Le non-financement de rénovation d'établissements

- Le non-remplacement des personnels

- La mise en route de projets immobiliers déstabilisateurs

- L'Hypertrophie de services dits " d'appui ", et le recours répété à des cabinets coûteux d'audit souvent extérieur

- La participation à des actions de santé publique, à des campagnes de dépistages organisés de cancers sans moyens adéquats.

C'est dans ce contexte déjà très fragilisé que se profile en application de la Loi de financement 2007 la non-opposabilité aux ARH des mesures de la CCN, cette décision totalement arbitraire menace directement et à court terme l'existence des établissements et les garanties professionnelles des médecins.

Le PLF SS 2008 est lui-même source de grandes inquiétudes en raison de la généralisation de la T2A des atteintes futures pesant sur les laboratoires de biologie médicale et du projet de consultation de prévention par les médecins libéraux concurrençant le bilan de santé.

La section professionnelle ne peut accepter l'ensemble de ces mesures destructrices et s'opposera pied à pied à la remise en cause de tous les acquis et principes fondamentaux afin de défendre les confrères et les malades qui leur sont confiés.

Adoptée à l'unanimité.

